



Regularisation par le travail

Par **lacen34**, le **31/10/2015** à **21:49**

Bonjour,

j'ai bien déposé 1 dossier de régularisation par le travail depuis juin 2015 et reçu, réceptionné expiré fin septembre.

après une demande de suivi l'instruction de dossier par mail j'ai reçu une réponse; votre dossier est en bonne voie vous serez convoqué pour venir déposer un contrat de travail qui sera transmis à l'avis de la direction.

-est-ce qu'il y a déjà été passé par la sous-préfecture de Raincy93?

-que pensez-vous de la réponse reçue par mail?

besoin des informations

merci